

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER - 1^{er} adjoint ; Mme Patricia CASNER - 2^{ème} adjoint ; M. Alain JANEL - 3^{ème} adjoint ; Mme Christiane CUNY - 4^{ème} adjoint ; MM. Marc BEILL - 5^{ème} adjoint ; Patrick BEIN ; Jean-François WOELFFLIN ; Denis BETSCH ; Mmes Evelyne FERRY ; Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mmes Pascale MATHIOT ; Véronique VAGNER ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mme Diana POPOVA ; M. Stephan LANG ; Mmes Karima RENAUD ; Tessy HAUTIERE ; MM. Stéphane HOUTMANN ; Stéphane PIR ; Mme Floriane PIERSON.
Assistaient à la séance : MM. Arnaud HUMBERT, DGS, secrétaire de séance ; Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JANVIER 2021

Le procès-verbal du 28 janvier 2021 est approuvé par 22 voix pour et une voix contre

COMMUNICATIONS - DIA

Communication en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 4 avril 2014.

Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants durant le 2^{ème} semestre 2020, maisons d'habitations situées :

- | | | |
|---------------------------|----------------------------|-------------------------|
| - 56c rue du Gal Leclerc | - 3 rue du Donon | - 50 rue du Gal Leclerc |
| - 91 rue du Gal Leclerc - | 2b Vacquenoux | - 6a rue des Quelles |
| - 13 rue du Gal Leclerc | - 5 impasse des Tanneurs | - Fréconrupt |
| - 33 rue du Gal de Gaulle | - 147 rue du Gal de Gaulle | - 29 rue des Quelles |
| - 24 rue du Souvenir | - 21 rue des Quelles | - 11 rue de la Fraise |

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Par 22 voix pour et une abstention

Adopte le budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de 2.028.414,74 € pour la section de fonctionnement et de 1.939.967,22 € pour la section d'investissement.

ANNEXE INDEMNITES ELUS 2020

NOM	Prénom	Fonction	Montant Annuel Brut
PANNEKOECKE	Jean-Bernard	Maire de La Broque	18 062,40 €
		Président CCVB	17 677,36 €
		Vice-président CCVB	5 065,74 €
		Vice-président SDEA	4 363,92 €
		Président Syndicat Source Minières	3 863,08 €
TOTAL ANNUEL BRUT			49 032,50 €
PFISTER	Philippe	Adjoint Mairie La Broque	6 637,38 €
TOTAL ANNUEL BRUT			6 637,38 €
CASNER	Patricia	Adjoint Mairie La Broque	6 637,38 €
TOTAL ANNUEL BRUT			6 637,38 €
JANEL	Alain	Adjoint Mairie La Broque	6 637,38 €
		Vice-président Sivom	3 195,72 €
TOTAL ANNUEL BRUT			9 833,10 €
CUNY	Christiane	Adjoint Mairie La Broque	6 637,38 €
TOTAL ANNUEL BRUT			6 637,38 €
BEILL	Marc	Adjoint Mairie La Broque	4 081,57 €
TOTAL ANNUEL BRUT			4 081,57 €
MATHIOT	Pierre	Adjoint Mairie La Broque	2 555,81 €
TOTAL ANNUEL BRUT			2 555,81 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET FORET**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Adopte à l'unanimité le budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de 260.870,41 € pour la section de fonctionnement et de 47.209,18 € pour la section d'investissement.

TAUX D'IMPOSITION 2021**Le Conseil Municipal**

Considérant que le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition 2020 comme suit :

- la taxe d'habitation à 15,20 %
- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 9,77 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 49,86 %

Considérant que le taux de référence 2021 de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 22,94 % (taux Communal 2020 à 9,77 % + taux Départemental à 13,17 %)

**Après en avoir délibéré
Par 22 voix pour et une voix contre**

Décide d'appliquer pour l'exercice 2021 une variation proportionnelle de 3 % des taux d'imposition.

Fixe le taux de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,63 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 51,36 %

ACQUISITION IMMOBILIERE**Le Conseil Municipal**

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 actant de l'acquisition à l'euro symbolique du bâtiment situé 92, rue du Gal Leclerc et cadastré section 2 parcelle n°219 et n°37.

Considérant que suite à discussions avec les parties, la cession à titre onéreuse n'est plus retenue.

**Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

Décide d'acter que la cession se fera à titre gratuit avec charges qui tiendront en la mise à disposition gratuite d'un local pour permettre la poursuite des activités de l'association « CERCLE ALOYSIA ».

DIVERS

Monsieur Stéphane PIR, conseiller municipal, sollicite la parole pour présenter un document sur l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune.

Après présentation et explications, Monsieur le Maire répond que cette démarche, même si jugée intéressante, ne concerne pas le domaine de compétence de la Commune de La Broque mais doit être étudiée au niveau intercommunautaire en lien avec le PETR et le Plan Climat.

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Philippe PFISTER

Patricia CASNER

Alain JANEL

Christiane CUNY

Marc BEILL

Patrick BEIN

Jean-François WOELFFLIN

Denis BETSCH

Evelyne FERRY

Cécile CHARLIER

Patrick BANZET

Pascale MATHIOT

Véronique VAGNER

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Diana POPOVA

Stephan LANG

Karima RENAUD

Tessy HAUTIERE

Stéphane HOUTMANN

Stéphane PIR

Floriane PIERSON